



## BTS Comptabilité et Gestion des Organisations

Formation diplômante / contrat de professionnalisation

\*sous réserve des accords de branche

Le technicien supérieur « comptabilité et gestion des organisations » exerce son activité professionnelle :

- dans des entreprises du secteur concurrentiel, comme comptable unique dans des petites structures ou comme comptable spécialisé intégré à une équipe, dans les entreprises de plus grande dimension
- dans les entreprises ou organismes prestataires de services comptables et de gestion, en tant qu'assistant ou collaborateur (cabinets d'expertise comptable, centres de gestion créés ...) ; il peut être chargé de clientèle ou conseiller (cabinets d'audit et de conseil)
- dans le secteur associatif pour des emplois similaires à ceux du secteur concurrentiel mais dans un contexte réglementaire spécifique
- dans les services comptables et financiers du secteur public.

### EMPLOIS VISÉS

- organisation et réalisation de la gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
- participation à l'élaboration et à la communication des informations de gestion
- contribution aux prévisions et à la préparation des décisions.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le titulaire du BTS « comptabilité et gestion des organisations » doit être capable de :

- assurer la gestion comptable des opérations commerciales,
- gérer des relations avec les salariés et les organismes sociaux,
- assurer la gestion fiscale et les relations avec l'administration des impôts,
- produire et analyser de l'information financière,
- gérer des immobilisations et des investissements,
- gérer de la trésorerie et du financement,
- déterminer et d'analyser des coûts
- prévoir et de gérer des budgets,
- mesurer et d'analyser de la performance,
- organiser le système d'information comptable et de gestion.

### VALIDATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Cette formation est validée par un diplôme de l'Éducation Nationale intitulé : « Brevet de Technicien Supérieur Comptabilité et Gestion des Organisations ».
- Contrôle ponctuel - juin 2014

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR : le règlement intérieur pour les stagiaires en formation est consultable sur notre site [ccifformation.org](http://ccifformation.org)**



## CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire ou de niveau baccalauréat (ou diplôme équivalent : BP, brevet de technicien, DAEU).\*
- Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle peuvent également être admis
- Avoir satisfait aux épreuves de sélection.

## STATUT DU STAGIAIRE

FORMATION EN ALTERNANCE (Contrat de professionnalisation, sous réserve des accords de branche)  
Salarié en CDD ou CDI (période d'essai : un mois).

## FORMATEURS

- Équipe pluridisciplinaire composée d'intervenants professionnels et/ou diplômés, experts dans leur domaine

## PROGRAMME

FORMATION GÉNÉRALE :

- Français
- Langue vivante étrangère (anglais ou allemand)
- Économie générale
- Management des entreprises
- Droit général
- Mathématiques.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE :

- Gestion comptable, fiscale et sociale
- Gestion financière, prévision, analyses et contrôle de gestion
- Informatique et organisation du système d'information
- Autonomie logiciels informatiques
- Travaux de synthèse.

## DATE ET DURÉE

- Formation en alternance (Contrat de professionnalisation, sous réserve des accords de branche).
- Durée maximum du contrat (dans le cas d'un CDD : 24 mois).
- Période de formation : 1200 heures prises en charge par l'OPCA de l'entreprise
- De septembre 2012 à juin 2014

## HORAIRES ET LIEU DE LA FORMATION

- 08h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00 / CCI Formation Metz

## FINANCEMENT

RÉMUNÉRATION\* :

Niveau de formation	- de 21 ans	de 21 à 26 ans	26 ans et plus
Au moins titulaire d'un Bac Professionnel ou diplômé professionnel de niveau IV	65 % du SMIC	80 % du SMIC	SMIC*
Autre	55 % du SMIC	70 % du SMIC	SMIC*

\*réservée aux titulaires d'un contrat de professionnalisation

\*\*ou 85 % du salaire conventionnel

## AVANTAGES FINANCIERS

- Exonération totale ou partielle des charges patronales de Sécurité Sociale pendant toute la durée du contrat (en fonction de l'effectif de l'entreprise).

## RESPONSABLE DE FORMATION

Patrick MESSEMBOURG  
Tél : 03 87 39 46 44  
pmessembourg@moselle.cci.fr

**formation**  
CCI **formation**<sup>®</sup>  
POSITIVÉZ VOTRE AVENIR !